

point encore envisagé la question sous son véritable point de vûë. On compare le risque de mourir de la petite vérole naturelle avec le risque de mourir de la petite vérole inoculée. Mais, reprend Mr. d'Alembert, l'inoculation est un péril instant & prochain de perdre la vie dans quinze jours ou un mois, & la petite vérole un danger incertain, dont on ne peut assigner la place dans le cours d'une longue vie. Or, quel moïen de faire un parallèle exact de ces deux risques & d'en fixer le rapport. Voilà sur quoi l'analyse des probabilités ne peut rien apprendre, Toutes les règles supposent les termes à comparer également ou présens ou éloignés, puisqu'elles les supposent de même genre & de même espèce.

Il regne donc un défaut essentiel dans le calcul des avantages de l'inoculation, tant qu'on ne regarde point le risque qui l'accompagne comme un risque instant & concentré dans le court espace d'un mois. Mais le calcul des adversaires de l'inoculation pêche aussi par le même côté, quoiqu'envisagé sous un autre point de vûë. Ces adversaires semblent oublier le risque qu'on court toute la vie de mourir de la petite vérole naturelle.

Par-devant la Police on intente aux inoculateurs un procès, qui paroît assez fondé, c'est qu'il n'est pas possible d'écarter leurs malades de tout voisinage, ni par conséquent d'empêcher la contagion variolique qu'ils doivent répandre. Mr. Cantwel, dans une Lettre imprimée contre l'inoculation, appuie beaucoup sur ces inconvéniens : il en cite des exemples qui font de grands ravages causés en différens endroits par l'infection des inoculés. Cette Lettre est